



## 1. Pathologie

# PATHOLOGIES MUSCULO-SQUELETTIQUES

### Introduction

Les problèmes de santé courants liés au système musculo-squelettique englobent les blessures aiguës et les lésions de surcharge. Il existe essentiellement deux classes de substances interdites ou soumises à notifications fréquemment associées au traitement de ce type de pathologies. Ce sont les narcotiques (S7) et les glucocorticoïdes (S9), tous interdits uniquement pendant les compétitions, ce qui autorise tout à fait leur utilisation dans d'autres circonstances, pourvu que leur voie d'administration et la durée de leur activité soient parfaitement comprises, comme exemple les formes parentérales à libération lente de glucocorticoïdes.

En ce qui concerne les analgésiques narcotiques, il semblerait qu'il y ait peu de circonstances, voire aucune, en sport de compétition dans lesquelles leur utilisation soit indiquée.

## 2. Diagnostic

### - A. Antécédents médicaux

De toute évidence, des antécédents médicaux clairs sont une exigence obligatoire.

### - B. Critères diagnostiques

Le principal critère diagnostique dans les pathologies musculo-squelettiques est l'examen clinique par un médecin expérimenté en médecine du sport. Selon les cas, des techniques d'imagerie (radiographie, échographie, tomodensitométrie ou IRM) ou d'autres examens spéciaux appropriés peuvent s'avérer utiles.

- C. Information médicale sur la maladie

La demande inclura toujours la preuve que d'autres alternatives thérapeutiques autorisées ont été essayées.

### 3. Pratique thérapeutique de référence

- A. Nom des substances interdites

Corticostéroïdes ou narcotiques (voir remarques préliminaires).  
En ce qui concerne les corticostéroïdes, ils sont tous interdits lorsqu'ils sont administrés par voie orale, rectale, intraveineuse ou intramusculaire. Dans ces cas d'utilisation systémique, une AUT est requise. Les préparations topiques pour traiter des affections dermatologiques, auriculaires, nasales, buccales et ophtalmologiques ne nécessitent pas d'autorisation. Il est reconnu que certaines substances appartenant à la Liste des Substances interdites sont utilisées pour traiter des états pathologiques rencontrés fréquemment au sein de la population sportive. Pour des raisons de surveillance, ces substances pour lesquelles la voie d'administration n'est pas interdite feront l'objet d'une simple déclaration d'usage. Cette procédure est strictement limitée aux glucocorticostéroïdes utilisés par voie non systémiques à savoir les injections intra-articulaires, périarticulaires, péri-tendineuses, épidurales et la voie inhalée. Pour les *substances* mentionnées ci-dessus, la déclaration d'usage devrait être faite par le sportif au moment où débute l'usage via ADAMS lorsque cela est raisonnablement faisable et conformément aux dispositions du Code. Cette déclaration devra mentionner le diagnostic, le nom de la substance, la posologie, le nom et les coordonnées de contact du médecin. En outre, le sportif doit déclarer l'usage de la substance sur le formulaire du contrôle du dopage.

- B. Voie d'administration

Orale, intramusculaire, intraveineuse, topique, péri-durale, spinale.

- C. Posologie

En fonction du diagnostic.

- D. Durée recommandée du traitement

Egalement en fonction du diagnostic mais idéalement pour une période aussi courte que possible.

#### 4. Autres traitements alternatifs non interdits?

Anti-inflammatoires non stéroïdiens;  
Myorelaxants;  
Analgésiques mineurs autorisés (paracétamol)  
Pregabaline en cas de douleurs neuropathique  
Physiothérapie;  
Glace, compression, élévation et repos;  
Méthodes d'entraînement alternatives.

#### 5. Conséquences pour la santé en cas d'absence de traitement

Dans la plupart des cas, les conséquences sont mineures; toutefois, une douleur persistante qui affecte les activités quotidiennes ou qui gêne le sommeil peut être considérée comme une indication clinique significative en faveur d'une intervention plus agressive.

#### 6. Surveillance du traitement

N'est généralement pas considérée comme une priorité, sauf en ce qui concerne les propriétés potentiellement addictives de l'utilisation prolongée d'analgésiques narcotiques.

#### 7. Validité de l'AUT et processus de révision recommandé

Extrêmement dépendante du diagnostic mais le plus souvent brève et se comptant en jours ou en semaines.

## 8. Précautions adéquates

Normalement, l'utilisation de corticostéroïdes oraux pour traiter des affections inflammatoires chroniques du système musculo-squelettique (par ex. arthralgies rhumatologiques ou affections rachidiennes dégénératives chroniques) n'est pas compatible avec une participation à un sport de haut niveau. Toute demande pour un traitement de ce type nécessitera évidemment une documentation détaillée et la démonstration claire que des alternatives thérapeutiques autorisées ne se sont pas révélées efficaces.